

COMMUNICATION
N° 2023/93
AU CONSEIL COMMUNAL

Recensement des corbeautières en ville de Nyon

Evolution, situation géographique et effectif de la population de corbeaux freux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

I. Introduction

Nyon héberge plusieurs colonies de corbeau freux. C'est une espèce partiellement protégée, (statut de protection du 16 février au 31 juillet), dont les mœurs bruyantes provoquent régulièrement des plaintes des riverain-e-s lors de la période de reproduction. Cette espèce niche en effet en colonie (appelées corbeautières), affectionne particulièrement les grands arbres en milieu urbain et communique socialement de manière intensive dès le petit matin.

Bien que la problématique soit suivie depuis plusieurs années (suivi de l'efficacité des mesures d'éloignement testées ailleurs, contact avec les habitant-e-s, analyse de la situation géographique des colonies), le Service de l'environnement a désiré réaliser un recensement des colonies au printemps 2022 afin d'avoir une vision claire sur la situation à Nyon. Cet inventaire a permis d'évaluer la population nyonnaise établie et sa dynamique afin de répondre de manière circonstanciée aux plaignant-e-s.

Cette étude a été menée par le bureau de biologistes n+p de Lausanne.

2. Contenu de la communication

2.1 Recensement des corbeautières

2.1.1 Méthodologie

Le recensement des corbeautières de la ville de Nyon a été réalisé en se focalisant sur les trois principales colonies occupées les années précédentes dans les secteurs de l'Asse, de la Combe et du Cossy. Ce recensement est basé sur un protocole développé en 2020 par la Station ornithologique suisse et consiste en un dénombrement visuel des nids effectué entre le 1^{er} et le 15 avril, avant l'apparition du feuillage.

A Nyon, ce recensement a été réalisé le 5 avril 2022, les trois secteurs ont été parcourus à pied par un temps partiellement couvert, sec et calme. Les nids ont été dénombrés à l'aide de jumelles et assignés à un arbre (avec son essence identifiée lorsque possible), lui-même reporté sur plan. On distingue : les nids occupés, les nids inoccupés, les ébauches de nids ou les nids détériorés et le nombre total de nids (observations saisies sur ornitho.ch).

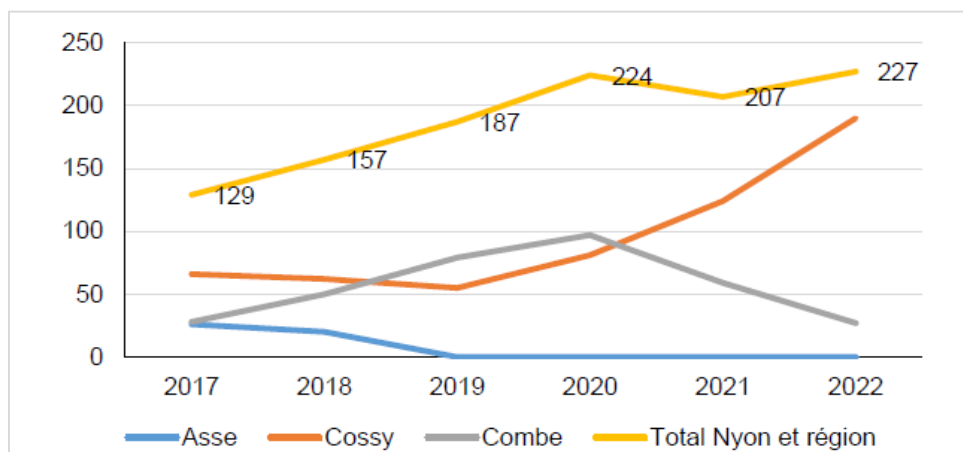
En parallèle de cette étude, le Service de l'environnement a pu être informé, grâce au mandataire, que M. Bernard Yerly, habitant de Nyon, procédait de manière privée à un recensement sur l'ensemble du territoire communal depuis 2017. Les données de ce recensement méthodique ont pu être transmises à la Ville et ont permis d'analyser l'évolution démographique de cette espèce entre 2017 et 2022.

2.1.2 Résultats

Aucune trace de nidification n'a été détectée dans le secteur de l'Asse. La Ville a obtenu la confirmation de l'abandon de cette colonie, documenté en 2019 par M. Yerly. Dans les deux autres secteurs, Combe et Cossy, un total de 222 nids a été recensé.

On remarque qu'après un net accroissement entre 2017 et 2020, le nombre de nids semble avoir atteint une phase de stabilisation. Cette dernière, autour des 220 nids, devrait se confirmer dans les années à venir. Il est toutefois nécessaire de réaliser une poursuite de suivi afin de déterminer

si la population a atteint sa capacité de soutien ou s'il s'agit d'un plateau temporaire dicté par d'autres contraintes.



Evolution du nombre total de nids de corbeaux freux recensés dans les trois secteurs d'étude ainsi que dans l'ensemble de l'agglomération nyonnaise entre 2017 et 2022 (chiffres de B. Yerly)

Depuis 2017, la population a occupé neuf corbeautières différentes mais actuellement seules quatre d'entre elles sont réellement occupées. Parmi ces quatre secteurs, deux situées dans le cordon boisé longeant le Cossy regroupent plus de 95% des nids recensés (voir carte en annexe).

3. Conclusion

Après une phase d'accroissement rapide (2017-2020), la population semble s'être stabilisée au cours des trois dernières saisons de reproduction. Cette tendance pourra être confirmée ou non par la poursuite du suivi de la population. Le périmètre de suivi sera élargi à l'échelle de l'agglomération nyonnaise, au vu de la dynamique spatiale de l'espèce.

En ce qui concerne les plaintes des riverain-e-s, seule la sensibilisation et le dialogue permettent une cohabitation plus harmonieuse à ce jour. Les mesures d'éloignement connues sont coûteuses et rares sont celles qui ont montré des effets durables : les corbeaux freux, oiseaux très intelligents, déjouent rapidement les nombreuses et variées tentatives d'effarouchement. En ce qui concerne les mesures plus invasives, telles que la taille ciblée des branches pour éviter la construction de nids, non seulement coûteuses, elles impactent considérablement la santé des arbres et ont pour conséquence de déplacer le problème, de rallonger la période de reproduction ou d'éclater les colonies. C'est pourquoi, la première mesure pour assurer la cohabitation du corbeau freux et des humains en milieu urbain est d'informer les habitant-e-s dans le voisinage des corbeautières et d'assurer que la problématique est suivie de près par les autorités.

Pour ce faire, le Service de l'environnement en partenariat avec la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud est en train de réaliser une communication sous la forme d'un flyer informatif, qui sera distribué aux habitant-e-s des quartiers impactés et accessible sur nyon.ch, ainsi qu'au guichet de la place du Château. Un changement dans le statut de protection de l'espèce est actuellement en discussion auprès des autorités cantonales et fédérales.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 décembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexes

- Etude « Recensement 2022 des colonies de corbeaux freux en Ville de Nyon », n+p, octobre 2022. Disponible sur www.nyon.ch/indesirables ou en exemplaire papier au guichet de l'administration communale
- Cartes du recensement de corbeaux freux : total des nids pour les secteurs de la Combe et du Cossy. Disponible sur www.nyon.ch/indesirables ou en exemplaire papier au guichet de l'administration communale